

Rouen

PUBLIE LE

28 JUIN 2024

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A. (l'OMNIA) POUR L'EXERCICE 2023**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI, M. Kader CHEKHEMANI, M. Manuel LABBE (absent entre 15 h 45 et 16 h 40), M. Sileymane SOW, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par Mme Christine de CINTRE après son départ de la séance à 19 h 22), M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, Mme Sarah VAUZELLE, M. Nicolas ZUILI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR (représentée par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 18 h 30), Mme Annie BOULON-FAHMY, Mme Elizabeth LABAYE, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Jean DE BEIR (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY après son départ de la séance à 19 h), M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC, M. Kader FEHIM (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 18 h 45), M. Pierre-Yves ROLLAND, M. Cyrille MOREAU (à partir de 14 h 45), Mme Marie FOUQUET, Mme Marie DESBORDES (représentée par Mme Caroline DUTARTE jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 30), Mme Marie ATINAULT (représentée par Mme Zohra AMIMI de 15 h 25 à 16 h 15 puis après son départ de la séance à 18 h 10), Mme Christine de CINTRE, M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI de 16 h 45 à 17 h 30), M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (jusqu'à son départ de la séance à 20 h 05), M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Bruno DEVAUX (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER (représentée par Mme Marine CARON jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 45), M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Guillaume CHAROULET (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Marine CARON, Mme Marie BERRUBE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée M. Kader CHEKHEMANI), Mme Fatima EL KHILI (représentée M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à 20 h 05), M. Frédéric MARCHAND (représenté par Mme Françoise LESCONNEC), Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET), M. Stéphane MARTOT (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Laura SLIMANI).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A. (L'OMNIA) POUR L'EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées (L.I.A.) assujetties à la T.V.A. de la Ville pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Ville de Rouen a été retenue comme collectivité expérimentatrice¹ de la production de ce document dès 2022, l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2026.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la T.V.A. acquittée sur les travaux menés dans le cadre de ce budget, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

La principale opération comptabilisée au titre de ce budget annexe pour l'année 2023 concerne la gestion de la délégation de service public.

Le compte financier unique pour le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. est clôturé avec les résultats ci-après :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitre des mouvements² de dépenses et de recettes réalisés en 2023 fait apparaître un niveau de recettes de 92 545,61 € et un niveau de dépenses de 201.875,86 €.

¹ La Ville de Rouen s'est portée candidate et a été retenue par les services de l'Etat pour l'expérimentation du compte financier unique et l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au cours de l'année 2020 pour mise en œuvre en 2021.

² Mouvements réels et mouvements d'ordre additionnés et hors résultat de fonctionnement reporté.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2023
011 - Charges à caractère général	537,67
012 - Charges de personnel	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,50
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 - Charges financières	41 843,19
67 - Charges exceptionnelles	0,00
autres dépenses réelles	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	42 380,86

023 - Virement à la section investissement	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 495,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	159 495,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	201 875,86
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-109 330,25
-----------------------------------	--------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 059,75
73 - Impôts et taxes	
74 - Dotations, subventions et participations	11 645,86
75 - Autres produits de gestion courante	1 840,00
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
Autres recettes	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	92 545,61

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	0,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	92 545,61
-------------------------------------	------------------

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à -109 330.25 €.

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement clôture avec un excédent de 1.055.899,56 €.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2023
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	272 534,30
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 763,14
26 - Participations et créances rattachées	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00
445 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	388 297,44

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	0,00

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	388 297,44
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS 1068)	1 055 889,56
--	---------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2023
13 - Subventions d'investissement	1 284 702,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	0,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	871 419,10
10226 - taxe d'aménagement	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
45 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	2 156 121,10

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	159 495,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	159 495,00

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	2 315 616,10
-------------------------------------	---------------------

RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

L'exercice budgétaire 2023 se solde par un excédent global de 1 048 051,75 €, se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-109 330,25
Report excédent fonctionnement 2022	101 482,44
(a)	-7 847,81
	Investissement
Résultat de l'exercice	1 055 899,56
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	871 419,10
Report déficit investissement 2022	871 419,10
(b)	1 055 899,56
Résultat de clôture 2023 (=a+b)	1 048 051,75

Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote de la décision modificative n°1 (ou budget supplémentaire 2024) du budget annexe du LIA.

Les principaux mouvements de crédits effectués au cours de l'année 2023 au titre de ce budget annexe sont les suivants :

- Dépenses :

. **Investissement** : 272.534,30 € ont été consacrés au cours de l'exercice 2023 à la fin des travaux de rénovation et de mise en conformité du complexe cinématographique OMNIA.

Ils se décomposent principalement ainsi :

- rémunération du Maître d'œuvre : 16,88 K € ;
- travaux de démolition et gros œuvre : 28,60K €,
- travaux de métallerie : 7,3 K €,
- Pose des cloisons : 121,34 K €,
- travaux de peinture: 15 K €,
- installation des sols souples : 23,37 K €,
- mise en conformité des sols scellés : 4,5K €,
- travaux de menuiserie : 6 K €,
- travaux d'étanchéité et bardage : 15,11 K €,
- enseignes : 78,28K €,
- Vantail automatique : 4,26K €.

Le capital des emprunts contractés au titre de ce budget annexe pour le financement d'opérations antérieures a été remboursé à hauteur de 115,76 K €.

. **Fonctionnement** : les dépenses réelles sont composées :

- du remboursement des intérêts (41,84 K €) relatifs aux emprunts contractés pour financer les travaux de rénovation du cinéma,
- d'un constat par huissier de l'état du bâtiment du cinéma, après la remise en état (537,67 €).

Une dotation aux amortissements, d'un montant de 159,50 K€, a quant à elle été comptabilisée en dépense d'ordre de fonctionnement, permettant ainsi de financer une partie des dépenses d'investissement.

- Recettes :

Investissement :

Le montant global (1,28 M €) des subventions d'investissement perçues au cours de l'année 2023 correspond aux versements de la participation du Centre National du Cinéma.

Des dotations aux amortissements, recettes d'ordre d'investissement pour 159,50 K €, provenant de la section de fonctionnement permettent également de financer les dépenses de travaux.

. **Fonctionnement** : la recette titrée correspond au versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville à hauteur de 11 645,86 € et des recettes issues du contrat de délégation de service public à hauteur de 79K€, soit 70K€ au titre de la redevance pour occupation du domaine public et 9K€ pour la redevance variable d'intéressement.

La redevance d'intéressement a été inférieure aux prévisions budgétaires (29 871,70 €), l'exploitation sur la période 2022-2023 ayant été difficile du fait du chantier de rénovation jusqu'au 5 septembre 2022 et d'une fermeture de l'équipement pendant 11 semaines consécutives (15 juin au 5 septembre). Ainsi le résultat dégagé au 30 juin 2023 ne reflète pas l'exercice d'une activité normale. Les chiffres de fréquentation après réouverture sur la période septembre-décembre 2022 (83 842 spectateurs) laissent augurer une fréquentation au moins équivalente à ce que l'équipement a connu avant la période covid.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter le compte financier unique du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2023, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	42 380,86
Recettes réelles de fonctionnement	92 545,61
SOUS TOTAL	50 164,75
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	159 495,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
SOUS TOTAL	-159 495,00
Résultat de l'exercice 2023	-109 330,25
Résultat antérieur reporté 2022	101 482,44
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023	-7 847,81
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	388 297,44
Recettes réelles d'investissement	1 284 702,00
SOUS TOTAL	896 404,56
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	159 495,00
SOUS TOTAL	159 495,00
Résultat de l'exercice 2023	1 055 899,56
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u>	
Résultat antérieur reporté 2022	-871 419,10
Affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022	871 419,10
TOTAL	0,00
Résultat de clôture de la section d'investissement 2023	1 055 899,56
Résultat de clôture 2023	1 048 051,75

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- La délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 autorisant la candidature de la Ville à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

- L'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Rouen,

- Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget annexe des locations immobilières assujetties à la T.V.A. ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. annexé à la présente délibération,

2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3.- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	42 380,86
Recettes réelles de fonctionnement	92 545,61
SOUS TOTAL	50 164,75
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	159 495,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
SOUS TOTAL	-159 495,00
Résultat de l'exercice 2023	-109 330,25
Résultat antérieur reporté 2022	101 482,44
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023	-7 847,81
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	388 297,44
Recettes réelles d'investissement	1 284 702,00
SOUS TOTAL	896 404,56
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	159 495,00
SOUS TOTAL	159 495,00
Résultat de l'exercice 2023	1 055 899,56
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTES</u>	
Résultat antérieur reporté 2022	-871 419,10
Affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022	871 419,10
TOTAL	0,00
Résultat de clôture de la section d'investissement 2023	1 055 899,56
Résultat de clôture 2023	1 048 051,75

La délibération est adoptée
(43 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,
groupe communiste, élue non-inscrite)
(9 voix contre : groupe Rouen A'Venir Centre & Indépendants, groupe Au cœur de Rouen))

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

